

CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES SUR FIER
Séance du 6 Novembre 2019

Nombre de conseillers	En exercice : 28 Présents : 18 Procuration : 1 Votants : 19	L'an deux mil dix-neuf, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire. Date de la Convocation : 24 octobre 2019
En exercice :		
Présents :		
Procuration :		
Votants :		
Présents : AVON Jean-Michel, BERAUD François, BLOUET Christine, BRONDEX Elisabeth, COCHET Simone, DAVIET Bernard, DERRIEN Patrice, DESTAGNOL Bernard, LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, POUPARD Valérie, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, VALLIER Michel, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Philippe		
Absents excusés : BAU ROUPIOZ Valérie (pouvoir donné à F. RAVOIRE), BURGOD Stéphane, COPPIN Martine, DEMAISON Béatrice, THOMAS Patrice, TILLIET Christophe,		
Absents : LAMBERT Damien, SZMALC Véronique, VIOLLET Marc		

Secrétaire de Séance : Mme Françoise PAILLE

DELIBERATION N° DEL_2019_169

OBJET : Fixation des taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

DECIDE l'exonération totale des abris de jardin dont la surface est comprise entre 5 et 20 m² et qui sont soumis à déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2020.

DELIBERATION N° DEL_2019_170

OBJET : Vente du local de l'ancienne épicerie situé dans l'immeuble Saunier sise 1171 route de Genève :

Annule et remplace la délibération n° DEL_2019_147 du 11 septembre 2019, suite à la création de la SCI DIOGOBO par Mme VERMOREL Guillemette,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder le local de l'ancienne épicerie d'une superficie totale d'environ 133.59 m² (comprenant 89.20 m² au rez-de-chaussée et une cave en sous sol de 36.84 m²), au profit de la SCI DIOGOBO, pour un montant de 123 000 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° DEL_2019_171

OBJET : Participation aux séjours organisés par OSCAR, Centres de Vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie et autres organismes agréés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 POUR, 3 CONTRE (Jean-Michel AVON, Elisabeth BRONDEX, François RAVOIRE) et 1 ABSTENTION (Isabelle VERCAEMST) :

DECIDE, de participer, pour les séjours avec hébergement (OSCAR, LYNX, FOL), à hauteur de **5,05 €** par jour et par enfant (jusqu'à 18 ans) avec un maximum de **25 jours par an**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention « Centres de vacances » avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie.

DELIBERATION N° DEL_2019_172

OBJET : Construction école maternelle et locaux périscolaires : demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de l'école maternelle et des locaux périscolaires, ainsi que la délibération n° DE_2019_096 validant l'esquisse du Cabinet Composite.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 096 986.00 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTE		
		Aides attendues	Montant aide € HT	%
Travaux	3 640 000,00 €	Etat : DETR	500 000,00 €	12.20 %
Maîtrise d'œuvre	434 616,00 €	Conseil Départemental : CDAS	48 000,00 €	1.17 %
Coordonnateur SPS	9 420,00 €	CAF (400€ par m ² affecté au périscolaire)	36 000.00 €	0.88 %
Contrôle technique	12 950,00 €	Emprunt	3 512 986.00 €	85.75 %
TOTAL	4 096 986.00 €	TOTAL GENERAL HT	4 096 986.00 €	100%

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- une subvention au titre de la DETR 2020 auprès de l'Etat
- une subvention au titre du CDAS 2020 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- une subvention auprès de la CAF de Haute-Savoie, année 2020

DELIBERATION N° DEL_2019_173

OBJET : Convention pour le versement de la prestation de service avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF)°

Monsieur le Maire présente la convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement « Périscolaire »

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service accueil de loisirs « périscolaires »

DELIBERATION N° DEL_2019_174

OBJET : Remboursement des frais de déplacement à la personne chargée du gardiennage de l'église de Sion et indemnisation des déplacements au sein de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de rembourser les frais de déplacement pour les déplacements réalisés à l'extérieur de la commune par la personne en charge du gardiennage de l'église de Sion, avec son véhicule personnel qui sera attribuée selon les critères indiqués ci-dessous :

DECIDE d'instaurer l'indemnité annuelle pour les déplacements réalisés au sein de la commune de Vallières-sur-Fier par la personne en charge du gardiennage de l'église de Sion, avec son véhicule personnel

DELIBERATION N° DEL_2019_161

OBJET : Soutien à l'association « Nous voulons des Coquelicots » pour l'opération « Zéro pesticide »

Par courrier en date du 13 septembre 2019, l'association « Cyclamen » informe le conseil municipal qu'elle a rejoint le collectif local « Nous voulons des coquelicots » qui lance un appel au gouvernement pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de soutenir et rejoindre l'Appel des Coquelicots demandant l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, et demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

URBANISME

ZONE DU PLU

. DECLARATION PREALABLE

*DUCRET André, 285 Chemin de la Ravoire, division de terrain pour..... UD
détachement d'un lot à construire

. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

*MODUL HABITAT représenté par M. JAEGER Thierry, Route Du Val,..... AUb
Lotissement Chenevière et Fontanille, Lot n°19, construction de 3 logements

*RAISIN Julien et AUTISSIER Camille, Impasse des 3 Chênes, construction UC
d'une maison individuelle

*FOURNIER Adrien et BOUKILI Manon, Chemin de la Ravoire, construction UD
d'une maison individuelle

*SCCV LE MARYLAND représentée par M. Alfio ZINUTTI, 992 Route de
Genève, modificatif sur permis de construire immeuble de 14 logements :
modification du nombre de logements (15 logements suite à transformation d'un T4 . UA
en un T2 et un T1), modification d'une ouverture et création d'un balcon façade Est

*MOUTREUIL Pascal et Esther, Lotissement le Clos Saint Hubert, Chemin UC
des Côtes de Vie, construction d'une maison individuelle

.DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

.DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL